

Comité justice mondiale

Mandat du comité

À la suite du dernier congrès, il a notamment été résolu que le SCFP-Québec entame une campagne d'information auprès des différents secteurs, sections locales ainsi que la population en général afin de les sensibiliser sur la réalité vécue par les personnes ayant le statut de travailleur étranger temporaire.

Principales réalisations du comité

Conséquemment, le comité justice mondiale a été relancé afin de procéder, en un premier temps, à une cartographie de la présence des travailleurs étrangers temporaires dans nos sections locales et des besoins des sections locales dans le but de favoriser la participation de ces membres à la vie syndicale et de soutenir les luttes afin d'obtenir des conditions de travail et de vie décentes pour ces travailleurs étrangers temporaires.

Les membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer M^{me} Mélanie Gauvin, directrice générale du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ). Bien que tous les travailleurs étrangers temporaires ne soient pas des travailleurs migrants agricoles, cette rencontre a permis d'éclairer les membres du comité sur une partie des défis auxquels sont confrontés les travailleurs étrangers temporaires dans leur milieu de travail respectif et les obstacles à la mobilisation syndicale – répression syndicale dans le pays d'origine, peur de perdre le permis de travail, lien de dépendance à l'employeur en raison des permis de travail fermés, etc.

Parallèlement, certains membres du comité se sont rendus à l'Assemblée nationale du Québec afin de sensibiliser les personnes élues à la réalité des travailleuses et travailleurs à statut migratoire précaire. À cette occasion, les membres ont pu militer pour la fin des permis de travail fermés, car ils précarisent les personnes immigrantes, et demander qu'une plus grande proportion de l'immigration soit une immigration permanente, laquelle permet de meilleures conditions de vie, une intégration plus facile des membres dans leur milieu de travail et milieu de vie et, ultimement, une mobilisation syndicale plus efficace.

Par la suite, le comité a tablé sur la création d'un sondage qui a été transmis à l'ensemble des sections locales du SCFP-Québec. Celui-ci visait à répertorier la présence de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans les divers secteurs et sections locales. Le sondage avait également pour objectif de compiler les besoins des sections locales relativement à l'accueil et à la mobilisation de membres issus de l'immigration temporaire.

La participation au sondage ayant été relativement limitée jusqu'à présent, les résultats recueillis ne permettent pas à l'heure actuelle de brosser un portrait complet de la présence de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans nos sections locales. Une version plus courte du sondage sera transmise aux sections locales et le comité vous invite à y donner suite activement.

Ce portrait permettra ainsi au comité de travailler à l'élaboration d'outils plus ciblés pour accompagner les sections locales et à leurs membres de créer des milieux de mobilisation syndicale plus inclusifs et donc plus forts.

Participation des membres du comité à des formations, conférences et événements

Mission de solidarité internationale en Colombie

Le mandat du comité justice mondiale en est évidemment un de solidarité internationale. Pablo Arias, de la section locale 4250, et membre du comité justice mondiale, a eu l'occasion de participer à une mission de solidarité internationale en Colombie, là où les syndicalistes font l'objet de violentes répressions, certains dirigeants syndicaux étant même assassinés en raison de leurs luttes syndicales.

Provenant du secteur Énergie, Pablo a produit un rapport s'intéressant particulièrement aux luttes des syndicats dans le secteur énergétique colombien et aux ravages causés par la privatisation du secteur de l'énergie colombien au tournant des années 1990, à l'atteinte aux droits des peuples autochtones, à la dégradation d'écosystèmes, à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la précarisation des populations rurales et pauvres. Bien que l'environnement législatif, social et économique du Québec diffère de celui de la Colombie, l'exemple colombien doit servir de mise en garde à la privatisation du secteur énergétique et aux politiques de droite qui menacent les droits des travailleuses et travailleurs. Il faut être vigilant, car cet exemple illustre bien les effets de la privatisation de tout service public, qu'il s'agisse de la santé, du transport, de l'éducation, etc. La privatisation entraîne une augmentation des coûts pour les citoyens ainsi qu'une diminution de la qualité des services. Il ne faut surtout pas oublier que cela accentue les inégalités sociales, déjà considérables, entre les plus riches et les plus démunis.